

PRESENTS : M. PINEY Henri, M. CHANEL Michel, Mme DONZE Dominique, Mme ALLAINGUILLAUME Muriel, M. BARBIER Michel, M. ASSENARRE Louis, M. CHAUMONT Éric, M. DEQUENNE Bernard, Mme JOUANNET Martine, Mme MALLOT Birgid, M. MASSON Raymond, Mme PEREZ Dominique, M. REYNES Xavier, M. SONNEMANN Florian, M. VUAILLET Roland.

EXCUSES : M. FOURNIER Ernest pouvoir à M. PINEY Henri, M. ALLIOD Patrick, Mme VUILLEMET Reine

M. CHAUMONT E. a été élu secrétaire de séance.

I- PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT JURA – APPROBATION CHARTE ET PROJET DE STATUTS

M. le Maire présente M. NAST, président du Parc Naturel du Haut Jura, et M. ANDLAUER, directeur du Parc. Ces derniers vont procéder à la présentation des principales modifications apportées à la nouvelle charte du Parc. La parole est laissée à Messieurs NAST et ANDLAUER.

20H05 : Suspension de la séance.

20h20: Arrivée de M. CHANEL

21H12 : Reprise de la séance.

M. le Maire synthétise les propos tenus et fait remarquer que les statuts à valider engagent les douze prochaines années de l'action du Parc. De même, les contacts sont à développer avec le Parc pour le développement des projets communaux. Il demande aux Conseillers de bien vouloir se prononcer sur ces projets de charte et de nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, approuve sans réserve la charte révisée du Parc Naturel Régional du Haut Jura, ainsi que le projet de statuts du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Haut Jura.

Reprise de l'ordre du jour après la présentation réalisée par les représentants du Parc Naturel Régional du Haut Jura

Le compte rendu de la réunion du 08 avril 2010, après examen, **EST ADOPTE** à l'Unanimité.

Les factures du mois d'avril sont examinées.

M. ASSENARRE s'interroge sur une facture de la société THIEBAUD PERRITAZ, un contrat de maintenance existant avec cette société. Il lui est répondu qu'il s'agit de prestations complémentaires non prévues dans le contrat initial.

La facture de l'atelier Archi et Design est évoquée, cette dernière étant liée à la faillite de l'entreprise en charge de la menuiserie intérieure dans l'école.

M. DEQUENNE souhaite savoir à quoi correspond la facture de Maître Liochon. Il lui est répondu que cette prestation est liée au contentieux de La Thène et que ce montant est intégralement remboursé par l'assurance de la commune.

M. le Maire procède à la présentation des devis qu'il a signés depuis le dernier conseil, pour l'acquisition de panneaux d'information locale pour 3 940,47 €T.T.C., pour la fourniture d'engrais pour 1 810,98 €T.T.C., pour la fourniture de patères pour l'école pour 132,27 €T.T.C., pour la fourniture de matériel pour 226,08 €T.T.C. et pour l'acquisition de mobilier pour la bibliothèque pour 2 643,60 €T.T.C.

II – DETERMINATION MONTANT PARTICIPATION COMMUNALE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (F.S.L.)

M. le Maire propose de fixer le montant de la participation communale au Fonds de Solidarité pour le Logement à 0,30 € par habitant.

La participation est donc fixée à 534,90 €

Vote : Unanimité.

III – ABRI ATELIERS MUNICIPAUX – AUTORISATION DE DEPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que le projet d'abri en continuité des ateliers municipaux est soumis à permis de construire. Il demande donc à l'Assemblée de l'autoriser à le déposer.

Le Conseil, à l'Unanimité, autorise M. le Maire à signer la demande de permis de construire.

IV – PRIME EXCEPTIONNELLE APPRENTIE

M. le Maire rappelle au Conseil qu'une apprentie est en formation depuis septembre 2008. Dans ce cadre, comme il est de coutume quand il y a pleine satisfaction pour le travail effectué, il propose de lui accorder une prime de 500 €. Le Conseil, à l'Unanimité, accepte cette prime exceptionnelle.

V – CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - RENOUELEMENT

M. le Maire laisse la parole à M. CHANEL.

Ce dernier explique que le contrat liant la commune avec la société SALENDRE Réseaux pour l'entretien de l'éclairage public

communal prend fin cette année. Le Syndicat Intercommunal d'Électricité de l'Ain (SIEA) souhaitant intégrer cette compétence dans ses statuts, il est nécessaire de contracter de nouveau pour une période d'une année. M. CHANEL présente à l'Assemblée la proposition de l'entreprise SALENDRE. Cette dernière variant simplement, par rapport au précédent contrat, sur le pourcentage de la remise qui passe de 13% à 10%, ceci étant dû aux révisions de prix qui ont été appliquées depuis 2006.

Mme MALLOT souhaite faire remarquer que l'éclairage est trop important et que cela doit impliquer une trop forte consommation d'électricité. M. CHANEL souhaite lui rappeler que l'éclairage public est nécessaire pour la sécurité, la consommation ayant déjà été revue à la baisse grâce à la mise en place de régulateurs.

Le Conseil, à l'Unanimité, accepte le contrat à intervenir avec l'entreprise SALENDRE.

VI – DEVIS TRAVAUX DE BRANCHEMENT – LES MOUILLES

M. le Maire informe les conseillers qu'une consultation a été adressée auprès de quatre entreprises pour brancher le secteur des « Mouilles » sur le réseau d'eaux usées. Seule l'entreprise NABAFFA a répondu avec une proposition de 42 875,10 €H.T., la participation de la communauté de communes étant déjà déduite.

La communauté de communes prend aussi à sa charge l'entretien de la pompe de relevage mise en place.

Le conseil, à l'Unanimité, accepte le devis présenté et autorise M. le Maire à le signer.

VII – ECOLE – ACCEPTATION MEMOIRE EN RECLAMATION – LOT N°5 COUVERTURE

M. le Maire rappelle au Conseil que le lot N°5 pour les travaux de l'école a été attribué à l'entreprise CHARRION. Lors de l'établissement du décompte général et définitif, un mémoire en réclamation a été envoyé par l'entreprise, pour des travaux non pris en compte par le biais d'un avenant ou d'une décision de poursuivre. Il s'agit de la mise en place de crochets de sécurité supplémentaires, de support de bardage verticaux et de bardage verticaux pour un montant de 4 434,50 €H.T.

Le Conseil, à l'Unanimité, accepte ce mémoire en réclamation.

VIII – EGLISE – CONVENTION DE VERIFICATION DE L'INSTALLATION DE PROTECTION CONTRE LA FOUDRE

M. le Maire informe le Conseil que la législation oblige la commune à procéder à un contrôle annuel de ses installations paratonnerres. La commune ne dispose d'une telle installation que sur l'église. M. le Maire présente une proposition de la société BCM pour ce contrôle. Le coût est fixé à 480 €par an révisable. Le Conseil, à l'Unanimité, accepte cette proposition.

IX – CANTINE – ACCEPTATION DEVIS LOGICIEL DE FACTURATION

M. le Maire informe le Conseil qu'une gestion différente de la cantine va être mise en place pour la rentrée 2010/2011, les tickets disparaissant. Pour permettre cette mise en place, il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'un logiciel de facturation, sous forme de location sur 60 mois, qui permettra de faciliter le travail administratif et d'émettre directement des rôles de facturation à transmettre au Trésor public. Le coût est de 69,30 €H.T. par mois pour le logiciel, de 1 095 €H.T. pour le paramétrage, de 233 €H.T. pour le matériel de pointage, de 1 289 €H.T. pour la formation du personnel et l'installation du matériel.

Le Conseil, à l'Unanimité, accepte cette proposition financière.

X – CANTINE – CREATION DES QUOTIENTS FAMILIAUX

Mme DONZE présente le travail de la commission scolaire.

Elle propose d'appliquer le quotient familial afin de fixer les tarifs de cantine et garderie de midi en fonction des ressources des familles.

Les calculs effectués impliquent une solidarité et un subventionnement plus important de la commune.

La proposition est la suivante:

Quotient familial mensuel inférieur à :	670,99 €	A
Quotient familial mensuel compris entre	671,00 €et 940,99 €	B
Quotient familial mensuel compris entre :	941,00 €et 1 500,99 €	C
Quotient familial mensuel supérieur ou égal à :	1 501,00 €	D

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, accepte le tableau présenté.

XI – DETERMINATION COUT REPAS CANTINE – GARDERIE DE MIDI – RENTREE 2010/2011

La mise en place du quotient familial nécessite la création d'une nouvelle grille de tarifs. Le système des tickets disparaît au profit d'abonnements un jour, deux jours, trois jours et quatre jours.

Seul l'abonnement un jour permettra éventuellement le choix d'un jour flottant.

La possibilité de manger de façon occasionnelle doit rester une exception limitée à 5 fois par an, le tarif étant fixé à 8 €

Le changement d'abonnement ne pourra se faire qu'à la fin d'un trimestre scolaire.

M. le Maire propose au Conseil de valider les tarifs suivants:

	ab 1 j	prix	ab 2 j	prix	ab 3 j	prix	ab 4 j	prix
A		4.50		4.40		4.30		4,20
B		5.30		5.20		5.10		5.00
C		6.30		6.20		6.10		5.50
D		6.50		6.40		6.20		5,80

Le Conseil, par 15 voix pour et une abstention (M. SONNEMANN) accepte ces propositions.

M. SONNEMANN justifie sa position par l'augmentation de près de 6% des tarifs de la catégorie D.

M. VUAILLET fait remarquer que si les coûts liés à ce service augmentent en 2010/2011, la subvention communale augmentera aussi, les prix n'étant pas revus.

XII – PLAN LOCAL DE DEPLACEMENT – PRESENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

Mme ALLAINGUILLAUME présente les actions proposées par le cabinet INDDIGO pour favoriser les déplacements en mode doux sur la commune. Elle informe les élus qu'une réunion publique aura lieu le 02 juin à 20H en salle des fêtes pour présenter ce rendu à la population. Une présentation estimative des budgets induits par ces actions est réalisée.

22h52: Départ de M. DEQUENNE pour raisons professionnelles

Ce plan local des déplacements sera, en principe, finalisé pour début juillet 2010.

XIII – TERRAINS FONTAINE SUCREE – POINT SUR LES PROPOSITIONS

M. le Maire informe l'Assemblée que suite au dernier Conseil Municipal, différentes propositions ont été faites aux investisseurs potentiels. Messieurs ZINSIUS, FORASACCO, POINDRON, AILLET et BONNY ont donné leur accord.

M. EL GOUASI, lui, a décliné la proposition faite. Les discussions sont en cours avec M. CHEVILLARD, ce dernier devant présenter un projet avant fin mai. Une décision sera prise lors du conseil de juin.

XIV – RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Environnement – Mme ALLAINGUILLAUME :

- Fleurissement:

- Un travail a été effectué avec les agents pour passer les commandes plus tôt pour permettre une plantation plus précoce. Couleurs choisies cette année: rouge, blanc, jaune.
- Bacs sur le muret de la Place de Villeneuve: remplacement à étudier.
- Barrières en bois route du Marais et route d'Avouzon: prévoir acquisition de jardinières.
- Plantation des bulbes à l'automne: lieux des plantations et quantités à évoquer lors de la prochaine réunion.

- Terrain de sport:

- devis sollicités pour du matériel d'arrosage, M. FOURNIER se renseigne.
- Haie côté route de la mairie: une taille et la plantation d'arbres sont à prévoir, ainsi que la pose d'un filet pare-ballon.

- Cheminement piétons: travaux réalisés sous Pré Burtin à compléter par une voie plus roulante pour favoriser la liaison entre Avouzon et l'école. Connexion avec le chemin de la Crotte à prévoir.

- Route d'Harée: des devis sont à solliciter pour la mise en place d'arbres au niveau de la zone artisanale. M. le Maire informe l'Assemblée que des demandes sont en cours.

- Intersection Rue du Colomby/Route du Marais: la réalisation d'un îlot central est à prévoir.

- Aire de jeux: l'implantation d'une aire vers la Baguette Magique est à étudier.

- Ensemble SEMCODA du Marais Nord: la commission propose deux noms au Conseil le « FIERNEY » ou le « MONTOISEAU », le Conseil donne 3 voix pour le « FIERNEY » et 12 voix pour « LE MONTOISEAU ».

- La commission souhaite obtenir un bilan d'utilisation de la balayeuse.

- Rénovation de la rétention sous ancienne décharge: la commission souhaiterait l'implantation d'arbres en bord de route.

Commission Communication Culture Scolaire – Mme DONZE :

- Cantine:

-Un bilan a été réalisé avec le prestataire fournissant les repas. Globalement, il est possible de dire que la qualité est en hausse. Une enquête de satisfaction va être conduite auprès des enfants sur demande du prestataire.

- Produits bio: leur nombre va augmenter à la rentrée prochaine.

- Garderie des Scoubidoues:

- La garderie est saturée le soir, une réflexion est menée pour fixer des critères d'admission.

- Association gym détente de Ferney: une demande de prêt de salle a été rejetée, une association existant déjà sur la commune.

Commission travaux – M. PINEY remplaçant M. FOURNIER absent :

- Devis réparation mâts d'éclairage parking de la Télécabine: l'un des devis va être pris en charge par l'assureur du tiers responsable, l'autre d'un montant de 1 836 €T.T.C. reste à la charge de la commune. Des protections galvanisées seront à prévoir autour des mâts pour éviter d'autres incidents de ce type.

- Fenêtres et volets logements ancienne école: devis sollicités. Le démoussage de la toiture est à prévoir.

- Extension du bâtiment des associations: une étude sur les économies d'énergie liées aux travaux a été présentée. Difficultés sur le permis de construire, le bâtiment étant classé ERP.

- Véhicule électrique: un devis de l'UGAP a été présenté à la commission pour la fourniture d'un véhicule de marque GOUPIL. L'objectif de cet achat est de diminuer les déplacements à vide du camion affecté aux services techniques. Le devis s'élève à 20 982 €T.T.C., une décision sera prise lors du conseil du 03 juin.

- Barrière bois route d'Avouzon: le bicouche sera réalisé par la société SOCAFL qui réalisera aussi les trous indispensables à la mise en place des réservations nécessaires aux barrières bois.

- Réfection route de la Thène: des devis ont été sollicités auprès des sociétés COLAS, EUROVIA et SOCAFL. La Direction Départementale des territoires dans le cadre de l'ATESAT va proposer des solutions techniques. La même réflexion est à mener pour la route d'Harée.

Commission Urbanisme – M. BARBIER :

Déclaration Préalable d'avril:

- DP JUNG Michael, 686 chemin de la Pièce. Transformation d'un garage en pièce habitable. Installation d'une fenêtre de toit. Transformation d'une porte de garage en fenêtre. Accord tacite le 26/04/2010.
- DP RODRIGUEZ Nicole, 769 route d'Avouzon. Réalisation d'une chambre sous le faîte du toit. Création d'une fenêtre de toit. Accord tacite le 05/04/2010.
- DP MILLIoud Pierre, 232 route de la Télécabine. Installation de 2 fenêtres de toit. Accord tacite le 09/04/2010.
- DP JUNG Michael, 686 chemin de la Pièce. Construction d'un abri de jardin. Accord tacite le 15/04/2010.
- DP REYMERMIER Christian, 32 impasse de la Moline. Construction d'un abri de jardin. Accord tacite le 26/04/2010.
- DP JOUDRAIN Philippe, 32 impasse du Perchet. Pose d'un champ photovoltaïque en toiture. Pas d'opposition le 29/04/2010.

Permis de construire d'avril:

- Permis d'aménager Commune de CROZET, Marais de Crozet « La Fontaine Sucrée ». Lotissement pour activités de 11 lots. Accordé le 27 avril 2010.
- PC MERMET, Chemin de la Pièce. Construction d'une maison individuelle, ossature bois. Refusé le 13/04/2010.
- PC HUNT et CLEMENT, Chemin de la Pièce. Transformation d'un garage et d'un auvent en surface habitable. Création d'ouvertures sur maison existante. Démolition toiture auvent. Refusé le 22 avril 2010.

XV – CONVENTION DE STAGE :

M. le Maire propose d'accueillir une stagiaire en baccalauréat professionnel métier des services administratifs du 31 mai au 18 juin 2010.

En cas d'accord, il demande au Conseil de lui attribuer une gratification de 50 € par semaine.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, accepte d'accueillir Mlle SIMON comme stagiaire.

XVI – DEPLOIEMENT RESEAU FIBRE OPTIQUE :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de déploiement du réseau de fibre optique LIAin sous sa maîtrise d'ouvrage, le SIEA souhaite utiliser les fourreaux déployés par la commune lors de l'enfouissement des réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité:

- ACCEPTE de mettre à disposition du SIEA les fourreaux déployés par la commune lors de l'enfouissement des réseaux pour permettre le déploiement du réseau LIAin.

XVII – SIEA – NOUVEAUX STATUTS:

M. CHANEL présente aux conseillers les modifications apportées aux statuts du SIEA. Ces modifications feront l'objet d'une présentation au conseil de juin pour décision.

XVIII – DIVERS

1. Informations diverses :

- Courrier du président de l'Association Sportive Saint Genis Ferney Crozet : le courrier distribué aux conseillers fera l'objet d'une analyse en commission.
- Piscine intercommunale à Saint-Genis-Pouilly: pas de nouvelles informations, estimation du coût encore élevée.
- M. le Maire donne lecture d'une lettre du président du club des Aînés de Crozet, informant la commune que la sortie annuelle du club est prévue le 26 mai prochain.
- Concert de la société musicale de Chevry-Crozet le 08 mai à 20h30 à la salle des fêtes.
- Cérémonie du 08 mai: à 11h30 aux monuments aux morts, à cette occasion, un diplôme d'honneur sera remis aux combattants, demeurant sur la commune, recensés par le gouvernement.
- M. le Maire fait procéder à la distribution du courrier envoyé par l'association « Bien Vivre à Crozet ».
- Enquête SAFER: pas d'information complémentaire.
- M. CHANEL informe l'Assemblée que les travaux d'enfouissement de la ligne HTA Crozet-Sergy vont se dérouler en 2011

Séance levée à 00h25